



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Santé - situation des psychologues

Question écrite n° 40277

Texte de la question

M. Stéphane Buchou attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des psychologues. En effet, ils ont été des acteurs importants depuis le début de la crise sanitaire, pour répondre aux besoins d'écoute et d'accompagnement de chacun. À ce titre, les psychologues s'interrogent sur le devenir de leur profession et les mesures d'évolution des carrières (grilles de salaires et ratios « promus-promouvables » pour le passage en hors classe) au sein des personnels hospitaliers. Bien que le Gouvernement ait mis en place la consultation du Ségur de la santé et ensuite mis en exergue des moyens pour répondre aux attentes des acteurs du système de soins, ces mesures n'ont pas pleinement répondu aux attentes des psychologues. Par conséquent, M. le député souhaite savoir si des décisions complémentaires pourraient être prises pour répondre aux besoins formulés par la profession. Par ailleurs les psychologues s'interrogent sur la proposition de loi du 7 avril 2021 soutenue par 25 députés Les Républicains qui propose la création d'un ordre des psychologues, inscrit dans le code de la santé publique. Il souhaite donc connaître les suites que le Gouvernement envisage de donner à cette initiative.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Buchou](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40277

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5698

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)